



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers
en exercice : 30
Présents : 27
Pouvoirs : 3
Votants : 30
Pour : 30
Contre : 0
Abstentions : 0

Le cinq décembre deux mille vingt-quatre, à 20 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de BERNAT Georges (CCVAI), en session ordinaire.

Date de convocation :

PRESENTS :

BERNAT Georges (CCVAI) BOUTTET Ludovic (CCVAI) BRAY Christian (CCVAI) BRUSQ Frédéric (CCVAI) CHAVANNE Pascale (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) DAVAL Marius (CCVAI) DEGOUTTE Vincent (CCVAI) FLEURY Maxime (CCVAI) GERY Françoise (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) MANGAVEL Philippe (CCVAI) MAYERE Dominique (CCVAI) MIGNERY Dominique (CCVAI) MURON Marie-Christine (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) PERROTON Sébastien (CCVAI) PETITBOUT Paul (CCVAI) PRADIER Bruno (CCVAI) ROZANSKI Sigismond (CCVAI) SAPEY Emmanuel (CCVAI) SIMON Frédéric (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI) REBOUX Alain (CCVAI) LELEU Pascal (CCVAI) GARDANT Josette (CCVAI)

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES :

POUVOIRS :

FAVREAU Gilles (CCVAI) représenté par GERY Françoise (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) représentée par PRADIER Bruno (CCVAI) RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) représenté par MURON Marie-Christine (CCVAI)

SECRETAIRE DE SEANCE :

CLEMENT Françoise (CCVAI)

**OBJET : Renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG)
2025-2029**

Date de transmission de l'acte: 13/12/2024
Date de reception de l'AR: 13/12/2024
042-244200614-DE2024_0512_13-DE
A G E D I

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Président expose à l'assemblée que la Convention territoriale Globale (CTG) portée par la communauté de communes des Vals d'Aix et Isable et la Communauté de Communes du Pays d'Urfé prend fin au 31 décembre 2024.

Le travail d'évaluation de la précédente CTG et de renouvellement de la CTG 2025-2029 a été mené depuis mai 2024

Le Président explique qu'une Convention Territoriale Globale (CTG) vise à renforcer la politique de coopération entre acteurs sur le territoire pour développer les synergies qui permettent d'agir avec plus d'efficacité et plus de cohérence en faveur des services aux familles du territoire (dans les domaines de la petite enfance, enfance, jeunesse, animation de la vie locale, soutien associatif, de l'inclusion numérique, accès aux droits, parentalité, santé, handicap, culture, mobilité, logement et habitat).

La présente convention vise à définir le projet territorial social à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur les communes de la communauté de communes
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants

Les axes et fiches projets issus des ateliers et des comités de pilotage identifiés pour la future CTG 2025-2029 sont les suivants :

Axe 1 - Adapter et coordonner les services aux familles

Axe 2 - Penser l'action sociale et l'accès aux droits de façon concertée

Axe 3 – Soutenir l'animation de la vie locale

Axe transversal : Une gouvernance élargie de la future CTG

De ces axes découleront des fiches projets qui seront finalisés avant la signature de la convention.

Date de transmission de l'acte: 13/12/2024
Date de reception de l'AR: 13/12/2024
042-244200614-DE2024_0512_13-DE
A G E D I

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

Article 1 : APPROUVE le plan d'actions de la Convention Territoriale Globale 2025-2029 ;

Article 2 : AUTORISE le Président à signer la CTG 2025-2029 avec les co-signataires identifiés ;

Article 3 : AUTORISE le Président à engager les démarches nécessaires et à signer tout autre document utile à l'exécution de la présente délibération

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
A Saint-Germain Laval, le 05/12/2024

Le Président,
BERNAT Georges (CCVAI)

Le secrétaire de séance,
CLEMENT Françoise (CCVAI)

*Certifié exécutoire par le Président compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le : 13.12.24
et de la publication le : 13.12.24*
Le Président,



Date de transmission de l'acte: 13/12/2024
Date de réception de l'AR: 13/12/2024
042-244200614-DE2024_0512_13-DE
A G E D I

